



L'éducation aux médias au collège de Jaunay-Clan

publié le 22/12/2009 - mis à jour le 10/10/2011

Deux expériences médiatiques

Descriptif :

Deux expériences médiatiques au collège Saint-Exupéry de Jaunay-Clan

Sommaire :

- Radio-romans
 - Journal de cours ?
-

Pendant l'année scolaire 2008-2009, les élèves de 6ème et de 5ème du collège Saint-Exupéry de Jaunay-Clan (86) ont eu l'occasion de s'exprimer, qu'à la radio, qu'en un journal imprimé.

● Radio-romans

Marina Dinet-Dumas, professeure documentaliste, a proposé aux élèves de 6ème de l'atelier CDI de réaliser des "fiches de lecture" d'un nouveau genre, sous la forme de **bandes annonces sonores**. Dire l'essentiel d'un roman, donner son opinion et ses impressions en un temps limité et de manière dynamique : un défi relevé par les jeunes lecteurs.

Une fois les bandes annonces prêtes, les élèves sont allés au LP2I (Lycée Pilote Innovant International) les enregistrer, en direct, dans le studio de DeltaFM, la radio du lycée. Walter Puyet, animateur culturel et animateur de radio était là pour les guider et leur donner envie de recommencer !

Voilà une expérience radiophonique qui a engagé les élèves à lire et à dire !

● Journal de cours ?

Les élèves de 5ème de l'atelier CDI ont endossé le rôle de journalistes de la presse écrite pour enquêter et rendre compte de ce qu'ils apprenaient dans leurs cours !

C'est ainsi qu'après quelques séances de feuilletage des journaux et magazines au CDI, est né le **Top 5ème, un journal étonnant de vitalité et d'humour**. La géographie y devient une publicité et la classe de SVT remplit le carnet rose, sans parler de Zeus qui se retrouve parmi les stars à la mode !
Et les élèves n'ont pas oublié le reportage sportif à l'UNSS et l'interview d'un acteur de théâtre en herbe.

Un beau journal, ou comment se souvenir avec plaisir de ce que l'on a appris !



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.